

ou une profession. On a accordé davantage de permis de libération conditionnelle temporaire et d'absence temporaire pour permettre aux détenus de fréquenter les établissements d'enseignement locaux. A la fin de l'année, 45 détenus suivaient des cours à l'université, à l'école secondaire ou au collège communautaire. Des programmes d'activités religieuses sont offerts à tous les détenus, et 20 à 50% d'entre eux participent aux services du culte. Dans la plupart des pénitenciers on se sert de la chapelle en semaine pour diverses activités à caractère religieux, outre l'enseignement de la religion. Les détenus suivent activement ce programme, et il y a également une participation communautaire.

On a fini de mettre au point un projet visant à créer des équipes de spécialistes de diverses disciplines pour prendre en charge des groupes de détenus organisés en unités communautaires dans des établissements autres que les cinq choisis au départ comme établissements-pilotes. L'unité communautaire a pour objet de permettre d'établir des liens plus étroits entre le personnel et les détenus, de favoriser les rapports interpersonnels de façon que les détenus puissent apprendre à communiquer avec l'autorité, considérée par bon nombre d'entre eux, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement de détention, comme une ennemie. Les détenus sont donc répartis en plus petits groupes dotés d'un personnel d'encadrement, ce qui facilite le développement des relations interpersonnelles. Le programme de formation par unités communautaires deviendra de plus en plus une activité permanente, à mesure que d'autres établissements adopteront cette formule. Le calendrier du programme de formation destiné aux responsables des unités communautaires est établi de façon à satisfaire à la demande afin que la formation suive immédiatement le processus de sélection des candidats. Le programme ne peut pas fonctionner convenablement si l'on n'a pas établi en même temps des équipes de sûreté adéquates, car celles-ci sont indispensables. Les principes de l'unité communautaire ne peuvent pas être appliqués avec succès si l'on ne définit pas nettement les fonctions des agents de la sûreté et celles des responsables des unités. Par conséquent, chaque établissement aura son propre service de sûreté. La répartition des agents de correction en deux groupes permettra de dispenser une meilleure formation spécialisée, de tenir des réunions du personnel plus fréquentes et plus efficaces et de mieux contrôler la sûreté.

Le programme d'absences temporaires a été largement appliqué au cours de l'année financière 1973-74. Plus de 34,000 permis individuels et 3,000 permis de groupe ont été délivrés et le taux d'échec a été maintenu à une fraction de 1%. Le programme a touché plus de 5,000 détenus. La direction de l'établissement peut accorder la permission de s'absenter pour des périodes allant jusqu'à trois jours et le commissaire des pénitenciers peut l'accorder pour des périodes allant jusqu'à 15 jours; il peut s'agir d'absences pour des raisons humanitaires, médicales ou de rééducation.

L'an dernier, un programme judicieux d'activités pour les soirées et les fins de semaine a pris de l'expansion. Vingt-et-un comités de citoyens groupant 210 personnes secondent les établissements dans leurs entreprises. Au total, plus de 4,000 citoyens sont bénévolement associés aux programmes des détenus axés à la fois sur l'établissement et la communauté. Parmi eux figurent un certain nombre d'anciens détenus qui se chargent de former leurs propres groupes en consultation avec la direction des établissements. Les programmes comportent les activités suivantes: Alcooliques anonymes, théâtre, chant, cours de musique, groupes de guitaristes, art oratoire, films, sports et autres formes de divertissement, de même qu'un éventail d'activités diversifiées comprenant des séances de discussion organisées par des organismes privés, des associations professionnelles, des associations de citoyens et des groupes communautaires.

Le détenu qui a besoin de soins professionnels ou de conseils peut s'adresser aux spécialistes qui sont au service de quelque 9,200 détenus. Il y a 15 médecins à temps plein et 14 à contrat ou à temps partiel, quatre dentistes à temps plein et 13 à contrat ou à temps partiel, 14 psychiatres à temps plein et 13 à contrat ou à temps partiel, 44 psychologues et 315 agents de classement et travailleurs sociaux.

2.9.3 Régime des libérations conditionnelles

La libération conditionnelle est un régime suivant lequel un détenu d'un établissement de correction du Canada qui manifeste clairement avoir l'intention de s'amender peut être libéré et finir de purger sa peine hors du cadre de détention. L'objectif de la libération conditionnelle est de protéger la société en contribuant à la rééducation du détenu. En effet, le but véritable de la correction doit être la réforme du délinquant et non pas la vengeance ou le châtement pur